

## Veille d'information du CCAS de Marseille

## ACTION SOCIALE - POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

**Appel à projets contre les addictions**

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les pratiques addictives (Mildeca) lance un appel à projets dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions.

[Lancement de l'appel à projets 2020 pour favoriser la mobilisation de la société civile contre les addictions, Mildeca, 19 mai 2020](#)

## DEVELOPPEMENT DURABLE

**Une circulaire pour un État écoresponsable**

Dans le cadre d'une circulaire, le Premier ministre dresse une liste de 20 mesures pour montrer l'exemple et engager le pays dans une pratique écoresponsable et de transition écologique. Signe encourageant, les ministères qui utilisent des moyens polluants comme l'avion par exemple se voient taxés (mesure n° 7). Les services écoresponsables joueront-ils le jeu du développement durable ?

["Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables", circulaire n° 5145/SG du 25 février 2020](#)

## DISPOSITIFS DE SOLIDARITE ET SOCIAUX

**Revalorisation annuelle des minima sociaux au 1<sup>er</sup> avril 2020**

Le [revenu de solidarité active est revalorisé](#) de 0,9 % pour un montant forfaitaire de 564,78 € par mois pour une personne seule (559,74 € auparavant) et à 847,17 € pour un couple (contre 839,61 €). À la même date, [l'allocation aux adultes handicapés est portée à 902,70 €](#), soit une hausse de 0,3 % ; [la prime d'activité bénéficie d'une augmentation de 0,3 %](#) pour un montant de 553,16 € pour une personne seule.

**Lutte contre l'illectronisme : un site Internet**

Afin de lutter contre cette difficulté qui touche de nombreuses personnes, un site internet est dédié, porté par Mednum, réseau d'acteurs qui œuvre pour les « éloignés du numérique ». **Ce service aide à réaliser les démarches en ligne essentielles** (accès aux droits, école, soins médicaux, courses en ligne...). Il est également joignable par téléphone.

[Solidarité numérique : "Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles"](#)

## ENSEIGNEMENT - FORMATION

**L'ENA au rapport !**

L'École Nationale d'Administration (ENA) vient de publier son **rapport d'activité annuel**. L'occasion de rappeler que l'école qui contribue à des activités de recherche a une importante activité au plan des relations internationales et concourt,

notamment via CP'ENA (classe préparatoire), à la diversité au sein de la fonction publique. Cette grande école se situe ainsi au cœur de l'action publique en France.

["Rapport d'activité 2019 : l'ENA au cœur de la transformation de l'action publique", ENA, 2020](#)

## ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### Une nouveauté pour les collectivités locales : le « rescrit » préfectoral

En matière fiscale, le rescrit est un dispositif qui permet à tout contribuable de soumettre une question à l'administration fiscale, la réponse engageant cette dernière. Inspiré par ce rescrit, une nouvelle procédure intitulée « *demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'État* » a désormais sa mise en œuvre fixée par un décret. Elle **permet à une collectivité de soumettre une question juridique concernant un acte qu'elle souhaite prendre**. Le préfet, pour l'instant, dispose de trois mois pour répondre et s'il ne le fait pas dans ce délai, il n'y a tout simplement pas de position formelle, ce qui amoindrit l'intérêt de la démarche. On pourra utilement consulter le [blog du monde public du cabinet Landot](#) pour en savoir plus.

[Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat](#)

## FINANCES - MARCHES PUBLICS

### Une note du HCFiPS sur les conséquences de l'épidémie de covid-19 sur les comptes sociaux

Via France stratégie, le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFiPS) vient de publier son **étude semestrielle sur l'état des lieux financier de la protection sociale**. Celle-ci est d'autant plus intéressante qu'elle évalue l'impact de la crise du covid-19 sur les comptes sociaux. Avec un déficit abyssal et inédit depuis sa création en 1945, c'est bien **l'avenir du financement de la protection sociale que le Haut conseil tente finalement d'interroger**. Intéressante par rapport aux chiffres publiés, la note comprend également en annexe une **synthèse des mesures prises dans le cadre de la pandémie**.

["2020 : une rupture sans précédent pour la sécurité sociale", France stratégie, mai 2020](#)

## SANTE

### Atlas de la santé mentale en France en 2017

L'institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) estime à **plus de 7 millions** les personnes ayant reçu une prise en charge spécialisée en rapport avec un problème psychique ou étant traitées par psychotrope. Fruit d'une collaboration avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la santé (Drees), l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS) et l'équipe Atlasanté, l'Atlas 2017 fournit des données territorialisées sur **la prise en charge des malades dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'hébergement** et apporte des connaissances sur **les pathologies** et leurs déterminants sociaux par catégorie de population. Ce document complet dans la mesure des données disponibles constitue un allié pour déterminer une politique de santé mentale.

[Coldefy M., Gandré C., « Atlas de la santé mentale en France », IRDES, Mai 2020](#)

## SECURITE

### Un kit pour associer télétravail et QVT

L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) propose un kit pour associer télétravail et qualité de vie au travail (QVT). Ce kit est accessible sur le site de l'Anact sur simple inscription (gratuite).

[Un kit pour associer télétravail et QVT, Anact, 28 avril 2020](#)



### En France, les ménages avec les plus hauts revenus se situent en Île-de-France en 2017

Situés au dernier barreau de l'échelle des revenus, les 1 % les plus riches (près de 640 000 personnes en Métropole) gagnent au moins 9 060 € mensuels quand la personne est seule et 19 020 € lorsque c'est un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Près de la moitié (**43 %**) des personnes à très haut revenu vit en **Île-de-France**, les autres se situant aux frontières Est du pays. L'activité salariée est leur source de revenu majoritaire ; néanmoins **elles perçoivent plus souvent que les autres ménages des revenus non salariaux ou patrimoniaux**.

Plus fréquemment aussi ces foyers se composent de **couples sans enfant** ou d'une personne **âgée** de 60 ans et plus.

[Robin M., Guevara S., « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », Insee Focus n° 192, 12 mai 2020](#)

### Nous, les classes moyennes

Le salaire médian dans le privé en 2017 se chiffre à 1 845 € mensuels (voir VigInfo n° 87). Avec l'outil de calcul de l'observatoire des inégalités, vous pouvez désormais obtenir une **représentation objective du niveau de votre salaire comparé aux autres salariés en France**. Par exemple, lorsque vous percevez un salaire net mensuel à temps plein de 1 500 €, vous savez désormais que 27 % des salariés à temps plein gagnent moins que vous.

[Observatoire des inégalités, « Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ? », Observatoire des inégalités, 12 mai 2020](#)